



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le 
ID : 066-216602177-20220412-DELIB192022-DE

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 + 4 pouvoirs
Date de la convocation : 07/04/2022
Date d'affichage : 07/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme VIDAL Mélanie, M. GERBAUD Grégory à M. SALVADOR Julien, M. HITA José à Mme DUFOUR Laurence, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme Laurence DUFOUR a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°19/2022 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2022

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les attributions de subventions aux associations pour l'exercice 2022.

VU les propositions de la commission des finances du 6 avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à la majorité des membres présents et représentés : **4 voix CONTRE (BOUSQUET Jérôme, GERBAUD Grégory par procuration de SALVADOR Julien, QUINTA Christèle, SALVADOR Julien)** :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes, conformément à la répartition fixée dans le tableau ci-dessous,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

ASSOCIATION	SUBVENTION 2022	Nombre de Voix POUR
Gymnastique volontaire	1 500 €	14
Rugby club de l'Aspre	500 €	15
Tennis club	1 500 €	14
Foot club Trouillas	700 €	15
Rugby Touch Trouillas	400 €	15
Chatounes Rugby Touch	400 €	15
Danse ta vie	400 €	15
La Boule Trouillacenne – La Boccia	1 000 €	14
Association de Chasse Agréée	400 €	15
La Palette de Trouillas	400 €	15
Club des Aînés	400 €	15
Traditions gourmandes	200 €	15
SCRAP Trouillas	600 €	14
Le Jardin des Elfes	400 €	15
Souvenir Français	400 €	15
FNACA	500 €	15
FA SI LA LIRE	600 €	15
ASDAMA Printemps de l'Aspre	350 €	15
Tap I Ampolla	500 €	15
Les Jeunes Agriculteurs des Aspres	400 €	15
Petit Pierre	400 €	15
THUIR Solidarité	500 €	15
ADMR Aspres Conflent	300 €	15
Le Chat l'Ange	600 €	15

N'ont pas participé au vote :

- M. CAZALS Jean-François pour le vote de la subvention à l'association « Gymnastique Volontaire »,
- M. BRETEAU Philippe pour le vote de la subvention au « Tennis Club » et à l'association « La Boule Trouillacenne – La Boccia »,
- Mme DUFOUR Laurence pour le vote de l'association « SCRAP Trouillas ».

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 19/04/2022
- Affichage le : 19/04/2022
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.